L'HISTOIRE POSTALE D'ALSACE-LORRAINE

SPAL

HISTOIRE POSTALE
DE LA GUERRE 1939-1945
EN ALSACE ET EN MOSELLE

Jean-Pierre BOURNIQUE

LES RELATIONS POSTALES ENTRE L'ALSACE-MOSELLE ET LA FRANCE

1940 - 1944

Sommaire

Préface	**- page 4 -**
Avant-propos	**- page 5 -**
PREMIÈRE PARTIE : les relations postales entre l'Alsace-Moselle occupées et la France (mi-juin 1940 – 7 août 1940)	**- page 7 -**
CHAPITRE I : Les relations postales entre l'Alsace et la Moselle occupées et la France occupée (mi-juin 1940 – 7 août 1940)	- page 8 -
CHAPITRE II : Les relations postales entre l'Alsace et la Moselle occupées et la France non occupée (Zone libre) (mi- juin 1940 – 7 août 1940)	- page 27 -
DEUXIÈME PARTIE : les relations postales entre l'Alsace-Moselle annexées et la France (7 août 1940 – 12 septembre 1944)	**- page 33 -**
CHAPITRE I : Les relations postales entre l'Alsace et la Moselle annexées et la France occupée (7 août 1940 – 21 avril 1944)	- page 34 -
CHAPITRE II : Les relations postales entre l'Alsace et la Moselle annexées et la France libre (7 août 1940 – 21 avril 1944)	- page 76 -
CHAPITRE III : Les relations postales entre l'Alsace et la Moselle annexées et la France (21 avril 1944 – 12 septembre 1944)	- page 102 -
ANNEXES	**- page 111 -**
ANNEXE I : Modification du règlement pour le courrier international (15 janvier 1944)	- page 112 -
ANNEXE II : Les cachets de retour allemands	- page 117 -
ANNEXE III : Le matériel postal français resté en service en Alsace-Moselle pendant l'annexion	- page 131 -
Bibliographie	- page 134 -

Avant-propos

Dans le cadre des publications consacrées à la poste en Alsace et en Moselle pendant la deuxième guerre mondiale, il est un domaine inexploré à ce jour : les relations postales entre les trois départements occupés puis annexés et la France et ses dépendances.

Nous nous sommes donc penchés sur la période entre le début de l'occupation, à partir du 17 juin 1940, jusqu'à la fin officielle des relations postales entre l'Allemagne et la France le 24 septembre 1944. La poste en Alsace-Moselle sera sous la tutelle successivement de l'armée allemande, de l'administration civile allemande et enfin de la poste impériale ou « Reichspost ».

En juin 1940, des centaines de sacs postaux sont restés en souffrance dans les régions occupées par l'armée allemande. Nous avons essayé de connaître le sort des objets qui s'y trouvaient. Une chose est sûre : quand le courrier porte les marques du contrôle allemand (cachets, numéros de lecteurs manuscrits ou au tampon, bandes de fermeture) voire des marques de passage sans contrôle, et qu'il n'y a pas de marque de retour à l'envoyeur, le courrier est arrivé à bon port, mais nous ne connaissons pas toujours la date exacte de sa distribution.

Le lecteur s'apercevra que le sujet est complexe : des textes officiels se contredisent, les décisions n'ont pas toujours été signifiées au même moment des deux côtés de la frontière, les postiers ont parfois du mal à trouver la bonne solution : faut-il laisser passer le courrier ou le renvoyer ? taxer ou non du courrier mal affranchi et quelle taxe appliquer ? Parfois la poste doit rappeler les procédures en usage car trop de gens ne les respectent pas. Et certaines dispositions sont carrément ignorées, comme ces indications géographiques à inscrire sur l'enveloppe ou l'interdiction pour un particulier de coller des timbres sur le courrier destiné à l'étranger.

Les documents présentés témoignent des relations postales pas toujours simples entre l'Alsace et la Moselle occupées puis annexées d'une part, la France occupée (ZO) et la France non occupée ou libre (ZNO ou ZL) d'autre part, et des efforts consentis de part et d'autre pour maintenir le lien entre les différentes régions d'un même pays, provisoirement soumises à des régimes politiques différents.

Cet ouvrage n'aurait pas pu paraître sans la collaboration amicale de nombreux collègues qui ont accepté de mettre leurs documents à ma disposition, qui ont assuré la relecture et la mise en page afin d'offrir au lecteur un témoignage d'une époque pas si lointaine où mener une vie « normale » selon les standards actuels relevait de la mission impossible.

Jean Pierre **BOURNIQUE**
Avril 2025

8 juin 1940 *: lettre de* ***GRENDELBRUCH*** *pour FONTENAY-AUX-ROSES. Les destinataires ayant quitté les lieux, la lettre aurait dû être réexpédiée à LA BERTHENOUX qui se trouve en zone libre, mais le trafic postal vers la ZL étant interdit, la lettre est retournée à l'envoyeur après apposition du cachet réglementaire « INADMIS ».*

Au verso, l'adresse de l'expéditeur à GRENDELBRUCH où la lettre arrive le 3 novembre 1940 après le passage au centre de contrôle de Cologne. Entre-temps, la personne évacuée en 1939 est retournée chez elle rue Massenet à Strasbourg.

B	DE L'OCCUPATION DE L'ALSACE ET DE LA MOSELLE (MI-JUIN 1940) À LA PUBLICATION D'UNE RÈGLEMENTATION (18 – 31 JUILLET 1940)

ALSACE / MOSELLE occupées ⇨ FRANCE

Les courriers de cette période sont rares car la poste en Alsace-Moselle a repris ses activités vers le 18 juillet 1940 seulement.

1. Courrier retourné à l'envoyeur

***27 juillet 1940** : lettre de **LINGOLSHEIM** pour LIMOGES. Cachets « Noch kein Postverkehr » (= pas encore de relations postales) et « zurück » (= retour).*

CHAPITRE I. LES RELATIONS POSTALES ENTRE L'ALSACE ET LA MOSELLE ANNEXÉES ET LA FRANCE OCCUPÉE (7 août 1940 – 21 avril 1944).

Le 25 juillet 1940 l'ancienne frontière de 1871 est rétablie. Le 7 août 1940, une administration civile allemande est installée sous l'autorité des « Gauleiters » Robert Wagner en Alsace et Joseph Burckel en Lorraine. Ils disposent des pleins pouvoirs pour « nazifier » les deux régions[2].

Les échanges de courrier sont donc interrompus en vertu de l'Ordonnance du 2 avril 1940 et du communiqué du 28 mai 1940 qui interdisaient toute correspondance avec les pays ennemis (voir page 27). La situation est apparemment paradoxale puisque l'ordonnance du 18 juillet 1940 autorise les relations postales en zone occupée. Sauf que l'Alsace et la Moselle sont maintenant annexées et font partie du territoire allemand. Mais la situation prête à confusion, comme on pourra le constater par la suite.

Le directeur régional des Postes de Nancy cite les cas suivants :

- Le 3 septembre une dépêche de Nancy pour Strasbourg avec 50 lettres civiles a passé.
- A compter du 8 septembre, le courrier pour Sarrebourg et Strasbourg est refoulé.
- Le 12 septembre, une dépêche de Strasbourg arrive à Nancy, elle contient uniquement des courriers et des articles d'argent inadmis ou non distribuables.
- Le 15 septembre, plus de 400 sacs postaux destinés à l'Alsace/Moselle sont stockés à Nancy. Les tentatives d'acheminer des dépêches malgré tout ont échoué.

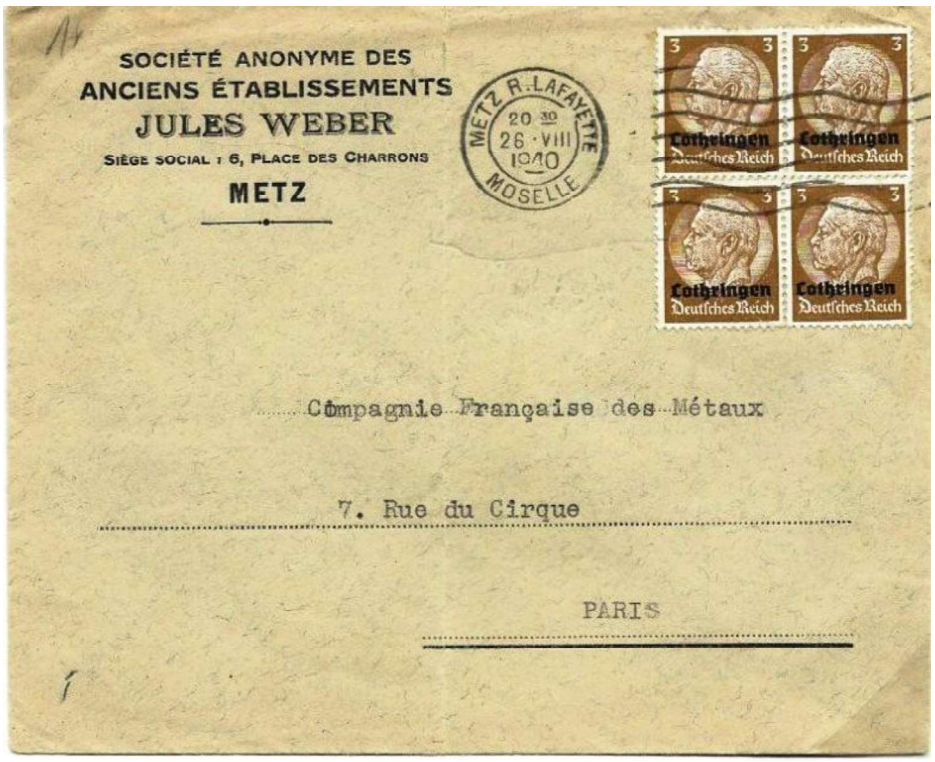

26 août 1940 *: lettre de* ***METZ*** *pour PARIS*

[2] *Un décret de Hitler du 18 octobre 1940 crée le « Reichsgau Oberrhein » qui réunit l'Alsace et le pays de Bade. Le chef est le Gauleiter de Bade Robert Wagner, la capitale est Strasbourg. L'Alsace est annexée de fait. La Moselle est officiellement annexée le 30 novembre 1940, jour de la création du Gau Westmark qui réunit la Moselle, la Sarre et le Palatinat avec comme capitale Sarrebruck.*

3. Reprise de relations postales limitées entre la Zone Libre et l'Alsace et la Moselle annexées (20 avril 1942)

Rappel : des relations postales limitées avaient déjà été autorisées par la note du 10 mars 1942.

NOTE P.B. 5 du 6 mai 1942 relative à la reprise de certaines relations postales à partir de la zone non occupée du territoire français.

———————

Depuis le 20 avril 1942, des relations postales limitées sont reprises entre la zone non occupée du territoire français (y compris la Corse et les possessions nord-africaines), d'une part, l'Allemagne, le protectorat de Bohême et de Moravie, le gouvernement général, le Luxembourg et les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle d'autre part.

Le trafic n'est provisoirement ouvert qu'aux correspondances d'affaires importantes, le courrier privé demeurant interdit.

Sont autorisées dans les deux sens, les lettres et cartes postales ordinaires et recommandées dans les conditions et aux tarifs prévus dans les relations internationales.

Les correspondances dont il s'agit doivent être dirigées sur le bureau de Lyon-gare chargé de leur acheminement.

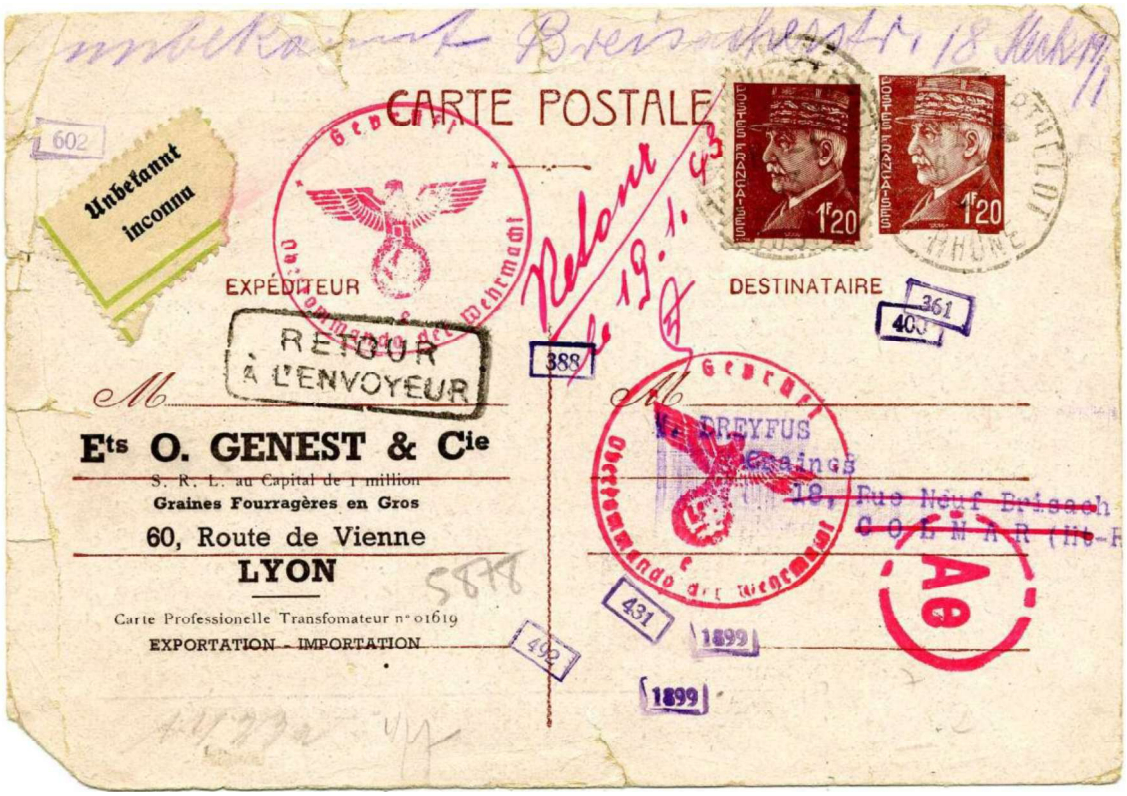

*8 janvier 1943 : carte postale (imprimé commercial) de LYON pour **COLMAR** retournée à l'envoyeur, passée par de multiples contrôles : il y a 8 cachets de lecteurs. Mention manuscrite « unbekannt Breisacherstr.18 » (inconnu au 18 rue de Brisach). Et étiquette adhésive bilingue « Unbekannt / inconnu ».*